



SOMMAIRE

Page

Point 25 de l'ordre du jour :

Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (*suite*) 1

Présidente : Mlle Angie E. BROOKS (Libéria).

En l'absence de la Présidente, M. Philippe (Luxembourg), vice-président, assure la présidence.

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies (*suite)**

1. M. SOLOMON (Trinité-et-Tobago) [*traduit de l'anglais*] : C'est pour moi un grand honneur de présenter, au nom de mes coauteurs, la résolution A/L.571. La longue liste des auteurs de cette résolution témoigne du degré d'unanimité réalisé après nombre de difficiles consultations et négociations et maints compromis entre les divers groupes et membres, unanimité qui, nous l'espérons, se reflétera dans le vote final. Cette résolution porte sur le vingt-cinquième anniversaire de notre organisation mondiale, anniversaire qui représente une étape importante dans la vie de tout organisme ou de tout individu.

2. Dans la plupart des pays et pour la plupart des gens, la vingt et unième année correspond à la majorité. Maintenant que nous approchons de notre vingt-cinquième anniversaire, cela veut dire que nous avons franchi avec succès la période de l'adolescence, que nous sommes devenus adultes et avons acquis une certaine maturité. Le vingt-cinquième anniversaire n'est donc pas seulement une occasion de célébration et de réjouissance, c'est aussi le moment de dresser un bilan. L'heure est venue pour nous d'examiner le passé avec la sagesse née de l'expérience et le sens des réalités conféré par la maturité. Si nous sommes sages, nous reconnaîtrons non seulement les résultats que nous avons obtenus, mais aussi nos erreurs; si nous sommes mûrs et objectifs, nous chercherons à ces erreurs des remèdes plutôt que des excuses. Ainsi donc, le regard tourné vers les étoiles et les pieds fermement plantés sur le sol, nous pourrons envisager un avenir plus satisfaisant que le passé.

3. Tel est l'esprit qui anime le projet de résolution dont nous sommes saisis, projet de résolution qui découle du

rapport du Comité préparatoire et qui doit donc refléter, pour le fond, les conclusions de ce comité.

4. Le Comité a souligné que le programme de célébration de notre vingt-cinquième anniversaire devrait refléter l'état d'esprit régnant tant parmi les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies que dans le monde où l'atmosphère n'est ni à la joie ni à la fête, mais plutôt à la réflexion pondérée sur l'ampleur de la tâche qui nous attend encore si l'on veut donner enfin un sens aux principes inscrits dans notre charte. C'est pourquoi le Comité a recommandé, tout en précisant que l'aspect commémoratif de notre anniversaire ne pouvait ni ne devait être laissé de côté, que l'on octroie la prééminence voulue aux mesures qui pourraient être prises pour améliorer notre organisation et en rendre le fonctionnement plus efficace, au lieu de se contenter de réaffirmer des principes auxquels nous n'avons trop souvent adhéré que du bout des lèvres.

5. Le même esprit se dégage des termes du projet de résolution : alors que le second alinéa du préambule parle de "proclamer à nouveau la foi des gouvernements et des peuples dans les buts et principes énoncés dans la Charte", il demande aussi de redoubler "d'efforts pour leur donner plein effet" et souligne trois aspects très importants des obligations découlant de la Charte :

"maintenir la paix et la sécurité internationales ... développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel ou humanitaire".

6. Certaines délégations ont estimé qu'il était inutile de préciser ces trois aspects, mais d'autres les ont jugés suffisamment importants à l'heure actuelle pour mériter une mention spéciale sans que cela n'impliquât nullement que les autres aspects dussent être ignorés ou que ces trois aspects dussent représenter le total de nos efforts visant à mettre en oeuvre les principes de la Charte.

7. En outre, alors que le paragraphe 3 demande une session commémorative de l'Assemblée générale et que le paragraphe 4 exprime l'espérance qu'un nombre aussi grand que possible de chefs d'Etat et de chefs de gouvernement seront en mesure de participer à cette session commémorative, les autres paragraphes sont presque exclusivement consacrés aux mesures pratiques qui sont actuellement de la compétence de l'Assemblée générale et tendent à rendre notre organisation plus efficace, notamment le règlement de questions depuis longtemps en discussion mais dont l'examen n'est pas terminé ou qui ont été laissées en suspens pour une raison ou une autre.

* Reprise des débats de la 1791ème séance.

8. Le projet de résolution propose que la session commémorative se termine le 24 octobre, date de notre anniversaire, ce qui n'exige nulle justification, et aussi qu'elle ait pour point culminant la signature et l'adoption d'un ou de plusieurs documents finals. La signature ou l'adoption de ces documents n'a pas pour but de constituer un simple geste symbolique et les documents ne doivent pas se borner à être des morceaux de parchemin ornés de lettres enluminées. Si, comme nous l'espérons, les chefs d'Etat ou de gouvernement quittent leur pays et abandonnent leurs tâches importantes pour assister à cette session, ce ne peut être simplement pour faire un geste ou se comporter comme des écoliers prêts à recevoir une médaille de bonne conduite.

9. Les paragraphes 7 à 10 donnent quelques indications sur le caractère du document ou des documents à préparer pour signature ou adoption. Au paragraphe 10, tous les organes et comités intéressés de l'Organisation des Nations Unies sont priés de hâter leurs travaux et de communiquer au Comité la documentation qui pourra servir à rédiger un ou plusieurs textes en vue d'un document final ou de documents finals. Le paragraphe 9 fait allusion au travail accompli par le Comité spécial sur les principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats et le paragraphe 8 se rapporte au projet de stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

10. Si nous voulons être honnêtes avec nous-mêmes, nous devons reconnaître que la première Décennie des Nations Unies pour le développement n'a pas été un brillant succès; le vingt-cinquième anniversaire est donc une bonne occasion de nous consacrer à nouveau à une tâche qui dépasse en importance nombre des autres activités des Nations Unies.

11. Le paragraphe 7 se réfère au dixième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux qui, par hasard, tombe la même année que le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Nos activités découlant de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale font partie intégrante des efforts que nous faisons pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales; c'est pourquoi les auteurs n'ont pas jugé incompatible de présenter dans une seule et même résolution nos plans en vue de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et nos espoirs en vue de coordonner nos activités avec le Comité chargé de la célébration de ce dixième anniversaire.

12. L'une des recommandations les plus importantes du Comité qui ont été adoptées avec enthousiasme par les auteurs du projet de résolution a trait à la participation de la jeunesse du monde. L'accent mis sur la jeunesse dans le contexte des réalités contemporaines n'est nullement déplacé. Dans le monde entier, les jeunes d'aujourd'hui expriment de façon spectaculaire et parfois violente le fait qu'ils ne sont pas satisfaits de l'état actuel de la société et leur mécontentement à l'égard du genre de monde que nous, leurs aînés, avons créé pour eux et dans lequel ils sont forcés de vivre.

13. Peut-être ne peuvent-ils trouver eux-mêmes une réponse à toutes les questions qui nous tourmentent depuis si

longtemps, problèmes graves et terrifiants auxquels le monde doit faire face aujourd'hui; mais il y a deux choses dont nous pouvons être certains: tout d'abord, ils n'auraient guère pu s'en tirer plus mal que nous ne l'avons fait et, en second lieu, leur participation est essentielle si nous voulons nous sortir du bourbier dans lequel nous nous sommes laissés tomber au cours des 25 dernières années.

14. Certains soutiennent que cette explosion soudaine d'activité des jeunes est émotionnelle, destructive et indisciplinée; d'autres pensent que les jeunes sont l'instrument de forces externes aux fins de subversion. Il y a certes là une part de vérité car il y aura toujours quelques brebis galeuses dans tout mouvement, de jeunes ou de vieux, et il existe toujours des éléments disposés et prêts à utiliser tout mouvement offrant des signes de vitalité à des fins fort éloignées des objectifs de leurs fondateurs. Mais, si nous en tenons compte et si nous séparons le bon grain de l'ivraie, il nous reste un groupe important de dirigeants intelligents qui expriment un mécontentement authentique avec des griefs légitimes et désirent s'associer aux efforts faits pour corriger les défauts de leur société.

15. Il y a quelque deux semaines, nous avons été témoins ici, aux Etats-Unis d'Amérique, d'une démonstration massive contre la poursuite de la participation des Etats-Unis à la guerre du Viet-Nam. Je n'ai pas l'intention d'intervenir dans la politique intérieure des Etats-Unis. Que le moratoire ait été justifié ou non, c'est au peuple américain lui-même d'en décider. Ce que je désire souligner c'est que ce mouvement, qui a été déclenché par des jeunes, a pris des dimensions nationales et que des gens de tous les âges et de toutes les couches de la société s'y sont joints. La preuve était faite, tout au moins, que les jeunes sont capables d'organiser et de mobiliser l'opinion publique et d'éveiller la conscience de la nation. Nous ne pouvons ignorer un talent, un pouvoir et un don de ce genre.

16. Dans mon très petit pays, la Trinité-et-Tobago, il existe aussi des mouvements de jeunes. Ils se livrent parfois à des manifestations, bien que moins souvent que leurs homologues des Etats-Unis d'Amérique, et il est peu probable qu'ils organisent un moratoire à propos de la guerre du Viet-Nam dans laquelle nous ne sommes pas directement impliqués. Mais ils suivent les événements et étudient les problèmes internationaux avec un sérieux qui prouve qu'ils comprennent l'influence que ces questions peuvent avoir sur leur vie quotidienne. Il y a peu de temps, ils ont décidé de sonder l'opinion des jeunes à l'égard de deux questions internationales importantes et, le 23 octobre, la veille de notre vingt-quatrième anniversaire, ils ont organisé un débat en prenant pour modèle ceux de l'Assemblée générale; ils ont choisi comme sujets deux points très importants de notre ordre du jour actuel, à savoir la situation au Moyen-Orient et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement; ils ont prouvé dès le début qu'ils étaient conscients de l'importance que jouent les facteurs tant politiques qu'économiques dans le maintien de la paix dans le monde. Le Premier Ministre a envoyé à cette assemblée de jeunes un message dans lequel il déclarait qu'il donnerait à la génération actuelle d'enfants d'âge scolaire "l'occasion d'acquérir un sens de l'histoire contemporaine" et leur fournirait "un nouvel aperçu de la complexité des tâches du gouvernement".

17. Ces jeunes délégués étaient des étudiants de l'Université des Antilles, des élèves des écoles secondaires et des membres de diverses organisations de jeunes; ils étaient censés représenter 113 des 126 pays Membres des Nations Unies. Avant l'ouverture, le Ministre des affaires antillaises, M. Kamaludin Mohammed, leur a adressé la parole. Le Ministre, faisant allusion au caractère cosmopolite de l'Assemblée, a déclaré qu'ils avaient atteint un degré d'intégration que les Nations Unies elles-mêmes n'avaient pas réussi à obtenir jusqu'à présent. Si je puis le citer, il a dit, peut-être en plaisantant :

"C'est la première fois que j'ai vu un Africain représenter le Portugal, un Indien représenter la Hongrie, et, chose plus extraordinaire encore, un Chinois représenter l'Islande."

Ces jeunes n'étaient pas des étudiants étrangers qui suivent des cours dans les écoles et collèges universitaires de la Trinité-et-Tobago; c'étaient tous des citoyens de notre pays, et ils ont démontré de façon pratique l'harmonie raciale qui constitue l'une des bénédictions pour lesquelles nous remercions sans cesse le Tout-Puissant.

18. Selon des rapports en provenance de mon pays, les débats sur les deux résolutions étaient intelligents et très animés. La représentante du Canada a attaqué les pays en voie de développement parce qu'ils n'utilisaient pas au mieux leurs ressources; elle leur a reproché, par exemple, des dépenses inutiles pour les armements. Elle a suggéré de limiter la force de défense locale à un homme par 2 000 habitants. Si nous faisons de ce critère une règle générale pour tous les pays, y compris les pays développés, les Etats-Unis d'Amérique, par exemple, n'auraient qu'une force armée de 100 000 hommes en tout. Il y a déjà cinq fois ce nombre de soldats au seul Viet-Nam. On peut faire des comparaisons du même genre avec d'autres pays.

19. Le rapport du débat précise, par la suite, que le délégué soviétique, un étudiant de l'Université des Antilles, "a attaqué les Etats-Unis et les autres pays développés en leur reprochant de ne pas jouer un rôle désintéressé dans le développement international".

20. Le débat avait aussi ses moments de détente avec des motions d'ordre et des heurts entre l'Est et l'Ouest; mais dans l'ensemble, les jeunes se sont très bien tirés d'affaire et ont fait preuve d'une grande compréhension non seulement des problèmes auxquels le monde doit faire face, mais aussi du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Ces jeunes, sans le savoir, facilitaient peut-être la tâche du Gouvernement de la Trinité-et-Tobago quant à la mise en oeuvre du paragraphe 12 du projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

21. Un autre point relatif à l'Assemblée mondiale de la jeunesse doit être mentionné : c'est la question de l'universalité. Le rapport du Comité indique que l'unanimité ne s'est pas faite en ce qui concerne la façon dont l'Assemblée devait être organisée et les pays représentés.

22. Une des grandes faiblesses des Nations Unies est l'absence de représentation d'une grande partie de la population mondiale. D'un point de vue historique et constitutionnel, les jeunes sont plus tolérants que leurs

aînés et collaborent à un certain nombre de mouvements et d'activités, sans se soucier de la race, de la croyance ou de l'idéologie, attitude que nous ferions bien de copier, nous qui devons un jour leur céder les rênes du pouvoir. Peut-être que si nous réussissons à obtenir l'universalité de la représentation des jeunes à notre vingt-cinquième anniversaire, nous aurons fait un grand pas en vue d'assurer l'universalité aux Nations Unies proprement dites.

23. Il est inutile d'insister sur l'importance de "l'enseignement dans les écoles des buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi que de la structure et des activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, en particulier dans le domaine des droits de l'homme". La résolution 2445 (XXIII) constitue l'une des meilleures réalisations de l'Assemblée générale et, malgré les obstacles que peut rencontrer la mise en oeuvre de cette résolution, le principe en est bon et devrait être appliqué avec vigueur, surtout au moment du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation. On court évidemment le risque que les gouvernements n'apprennent aux enfants que ce qu'ils veulent bien leur faire connaître des Nations Unies. Dans certains pays, il n'y a pas de liberté dans l'enseignement; l'acquisition des connaissances est sous le contrôle du gouvernement et organisée de façon à appuyer les régimes en place. Les écrivains et les artistes ne jouissent de liberté d'expression que dans la mesure où ils s'abstiennent de critiquer des méthodes qu'ils abhorrent et qui constituent dans de nombreux cas une offense aux droits de l'homme et à la dignité humaine. Mais ce n'est pas pour cela que nous devrions nous opposer au principe inscrit dans la résolution 2445 (XXIII) de l'Assemblée générale, car plus est grand le nombre de personnes qui connaissent et comprennent la structure et le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, plus il sera difficile pour ses adversaires de restreindre les activités et de ralentir le progrès de notre organisation mondiale. Nos espoirs pour l'avenir résident dans les jeunes de nos pays respectifs et du monde entier. Si nous voulons d'eux qu'ils s'acquittent de la tâche que nous n'avons pas su accomplir, nous devons au moins leur donner les outils nécessaires à sa réalisation.

24. Les paragraphes 16 et 17 représentent un effort pour remédier au malaise dont le monde souffre depuis trop longtemps. La note du Secrétaire général en date du 15 octobre 1969 [A/7712] dresse la liste de quatre catégories de traités ou conventions qui n'ont pas reçu un soutien suffisant ou dont l'examen n'a pas été terminé.

25. La catégorie I contient les traités multilatéraux pour lesquels le Secrétaire général exerce les fonctions de dépositaire et qui ne sont pas entrés en vigueur faute d'un nombre suffisant de ratifications ou d'adhésions. Cette liste contient 12 traités qui, bien que n'ayant pas tous la même importance, ont tous une certaine incidence sur le bien-être du monde. Le plus ancien remonte à 1961 : c'est la Convention sur la réduction des cas d'apatriides; le plus récent est la Convention de Vienne sur les droits des traités, en date du 23 mai 1969. Il convient de citer aussi le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il est inutile de rappeler aux Membres des Nations Unies l'importance de ces documents ou la valeur qu'y attachent les peuples du monde.

26. Dans la catégorie II figurent des traités multilatéraux pour lesquels le Secrétaire général exerce les fonctions de dépositaire et qui sont entrés en vigueur mais auxquels sont devenus parties moins de la moitié des Etats qui y étaient habilités. La liste ne comprend pas moins de 82 instruments et le premier d'entre eux concerne le Statut de la Cour internationale de Justice, par lequel, en vertu du paragraphe 2 de l'Article 36, les Etats peuvent reconnaître comme obligatoire la juridiction de la Cour. Il est évident que, dans tout ordre mondial fondé sur la justice et l'équité et sur le respect des droits des personnes et des Etats, un organisme judiciaire devrait avoir le pouvoir non seulement de rendre des sentences, mais d'en rendre l'acceptation obligatoire. Les membres de la Cour internationale de Justice sont tous des hommes de grand renom dans leur spécialité qui représentent différents systèmes judiciaires et qui jouissent d'une très haute réputation internationale. L'important est qu'il doit être parfaitement clair qu'ils ne sont soumis à aucune pression gouvernementale et qu'ils agissent sans tenir compte de considérations nationales.

27. Le numéro 11 de la liste II est le Protocole relatif au statut des réfugiés. C'est là une question humanitaire aussi bien que politique. Le monde est composé d'êtres humains et nous les représentons. Nous ne pouvons donc fermer les yeux devant leurs souffrances et ignorer leur triste sort.

28. Certains des points inscrits dans cette catégorie sont actuellement à l'examen et devront certainement être revus à la lumière des événements récents. Les discussions relatives à l'utilisation pacifique du lit des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale doivent toutes tenir compte des Conventions 57, 58, 59 et 60, qui se réfèrent à la mer territoriale et la zone contiguë, à la haute mer, à la pêche et à la conservation des ressources biologiques de la haute mer et au plateau continental; tout en invitant les Etats qui ne sont pas encore devenus parties à ces dernières conventions et traités à le faire, nous devons très vite aller de l'avant et procéder à une révision des quatre conventions que je viens de mentionner et qui sont destinées, dans un avenir peu éloigné, à jouer un si grand rôle dans la mise en valeur des terres encore inexploitées par l'homme, qui sont peut-être bien les plus riches en ressources.

29. La catégorie III ne contient que huit instruments. Ce sont des traités multilatéraux pour lesquels le Secrétaire général n'exerce pas les fonctions de dépositaire et auxquels l'Assemblée générale considère que les Etats devraient devenir parties. Parmi eux figurent des traités importants relatifs aux armes nucléaires, aux activités dans l'espace extra-atmosphérique et à l'interdiction à la guerre de l'emploi de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques. La Première Commission vient de conclure un long débat très instructif sur la paix et la sécurité internationales. Si les déclarations faites au cours de ce débat par les délégations sont vraiment véridiques, les Membres des Nations Unies devraient s'intéresser aux traités de cette troisième catégorie qui ont une importance pour ce débat et auxquels ils ont l'obligation de participer.

30. La catégorie IV ne contient que quatre instruments et je me bornerai à dire que, puisqu'ils sont à l'étude, nous ne devrions pas traîner mais nous efforcer, dès que possible, d'arriver à un accord commun dans l'intérêt de l'humanité.

31. Ces quatre catégories représentent une liste considérable; ce n'est cependant pas une liste de succès mais plutôt une liste d'échecs dont nous n'avons aucune raison d'être fiers. Si nous voulons que notre vingt-cinquième anniversaire signifie plus que de simples félicitations, réjouissances et déclarations symboliques, nous avons dans ce document [A/7712] assez de matériaux pour donner à notre esprit et notre énergie l'occasion de tout faire pour rendre le prochain quart de siècle plus fructueux que celui qui vient de s'écouler.

32. Pour conclure, je désire appeler l'attention de l'Assemblée sur le paragraphe 5 du projet de résolution qui demande la constitution d'un nouveau comité pour la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. La nécessité s'en fait sentir parce que le Comité préparatoire a déjà terminé sa tâche et soumis son rapport. Si ses recommandations sont acceptées, quelqu'un devra se charger de leur mise en oeuvre. On a suggéré que ses membres soient, à peu de chose près, les mêmes que ceux du Comité préparatoire actuel et que son mandat soit le suivant :

- a) Elaborer et coordonner les plans pour l'anniversaire;
- b) Organiser, pour l'anniversaire, les activités que devra entreprendre l'Organisation des Nations Unies, compte tenu du rapport du Comité préparatoire;
- c) Examiner des propositions et suggestions, liées au vingt-cinquième anniversaire, qui visent à améliorer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

Je considère que de toutes ces propositions celles du paragraphe c sont les plus importantes et les plus pertinentes.

33. Il n'y a guère d'Etats Membres ici présents qui n'aient pas reconnu et admis que notre organisation n'a pas été aussi efficace qu'elle aurait dû l'être. Tous savent également où réside la faiblesse. Un grand nombre d'entre eux hésitent à admettre les causes fondamentales des difficultés. Décidons donc une fois pour toutes de cesser de jouer avec le sort de l'humanité, de renoncer à la politique de puissance et de nous abstenir de rechercher un prestige et des avantages supérieurs à ceux de nos voisins et efforçons-nous plutôt d'assurer l'égalité et de remédier au déséquilibre qui rend les hommes et les nations si inquiets, crée des tensions et favorise les guerres. Décidons de mettre en oeuvre les promesses tant de fois répétées, de considérer tous les hommes comme des frères et de faire régner la justice et l'égalité pour tous.

34. C'est dans cet esprit que je soumets ce projet de résolution avec le ferme espoir de le voir recevoir l'appui unanime des délégations ici présentes.

35. M. VINCI (Italie) [traduit de l'anglais] : Je voudrais présenter quelques observations sur le rapport [A/7690] et le projet de résolution qui figure dans le document A/L.571. Mais auparavant, permettez-moi de dire que si un rapport et un projet de résolution sont aujourd'hui soumis à l'Assemblée, c'est surtout grâce à l'énergie, la patience et la compétence diplomatique du Président du Comité préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation

des Nations Unies, l'ambassadeur Akwei, du Ghana. Nous devons également exprimer notre gratitude aux trois Vice-Présidents, au Rapporteur et au personnel, si qualifié et si dévoué, fourni par le Secrétariat. Je dois, par conséquent, commencer cette déclaration en leur rendant à tous un bien sincère hommage. J'aimerais aussi mentionner la contribution importante que de nombreux gouvernements ont apportée au succès des travaux du Comité en présentant des propositions et des suggestions constructives.

36. Depuis quelques années déjà, nous avons constaté une diminution de la confiance dans l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies à résoudre les graves problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales. De nombreux pays ont émis un jugement sévère à l'égard de l'Organisation, lui reprochant son impuissance devant les nombreuses violations de la Charte et de ses dispositions. Nous devons tout simplement faire face à une "crise de confiance".

37. Le Secrétaire général, dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation en 1968¹, a souligné cet état de choses et fait valoir que le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies pouvait être l'occasion d'une révision profitable et complète de ce qui a été fait et de ce qui n'a pas été fait et l'amorce d'un changement positif dans l'avenir. De nombreuses délégations, y compris celle de l'Italie, se sont réjouies de cette initiative et ont expressément prié le Secrétaire général d'inscrire une question concernant la célébration de cet anniversaire à l'ordre du jour de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale.

38. Notre collègue des Etats-Unis, l'ambassadeur Yost, a fort justement rappelé [1788ème séance] la mise en garde du Secrétaire général en date du 9 mai. Il y a quelques jours encore, à l'occasion de la Journée des Nations Unies, le Secrétaire général a réitéré cet avertissement en disant :

"Je crains fort que, bien que nous ayons été capables d'aller sur la Lune, nous ne fassions souvent preuve que d'un égoïsme, d'une autosatisfaction et d'une indifférence incroyablement bornés lorsqu'il s'agit de chercher à résoudre les grands problèmes auxquels nous nous heurtons sur cette Terre. Et surtout, il semble que, malgré leurs engagements solennels, les gouvernements fassent de plus en plus la sourde oreille à la communauté internationale.

"Ainsi donc un profond malaise caractérise la situation de l'homme d'aujourd'hui. En fait, l'agitation de la jeunesse n'est à beaucoup d'égards qu'une réaction contre cet état de choses déplorable et qui va s'aggravant constamment.

"Aider à inverser cette évolution menaçante, à empêcher que le monde ne continue de dériver vers la catastrophe qui risque de s'abattre sur lui dans les prochaines années : tel est le devoir impérieux de chaque citoyen du monde."

39. La même inquiétude s'est manifestée tout au long du débat général à l'Assemblée générale et lors des discussions

sur le renforcement de la sécurité internationale à la Première Commission. Une analyse des déclarations faites par de nombreux orateurs faisant autorité serait pleine d'enseignement à cet égard. Il ne faudrait pas beaucoup de temps pour constater que l'unanimité ou la quasi-unanimité existe sur un point au moins, savoir que l'anniversaire du premier quart de siècle d'existence de l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas se borner à des célébrations, mais plutôt être l'occasion de s'attacher à nouveau aux principes et aux idéaux de la Charte, de renouveler avec plus de force l'engagement de construire un ordre universel fondé sur les principes de la Charte.

40. Ces prémisses conduisent à la conclusion logique que les préparatifs du vingt-cinquième anniversaire doivent être particulièrement orientés vers la recherche et la prescription des remèdes qui peuvent contribuer de façon substantielle au renforcement des Nations Unies.

41. La proposition italienne qui figure dans la première annexe du rapport du Comité préparatoire [A/7690] essaie de répondre à ces exigences. Je crois vraiment qu'il est nécessaire de tenir compte des changements qui se sont produits sur la scène internationale depuis la fin de la seconde guerre mondiale. En fait, plus de 70 pays sont devenus Membres des Nations Unies et des groupes d'influence se sont formés. De nouvelles zones de puissance sont apparues en Europe et ailleurs; l'Organisation des Nations Unies doit être le reflet de ces nouvelles réalités.

42. A cet égard, je voudrais rappeler les propos du général Carlos Rómulo lors de la discussion générale quand il disait :

"Il est exact que les buts et les principes de la Charte sont, très réellement, écrits pour les siècles à venir et qu'ils sont valables non seulement pour cette génération-ci et la suivante, mais également pour les générations futures. Cependant, le mécanisme et les méthodes d'exécution n'étaient pas censés devoir rester immuables. Après 24 ans, il est certainement nécessaire de les examiner de très près et de voir comment il est possible de les rendre plus utiles, plus efficaces dans ce monde qui évolue si rapidement." [1760ème séance, par. 65.]

43. A notre avis, c'est dans cette direction que nous devrions nous orienter. Le premier jour du débat sur cette question [1788ème séance], nous avons entendu des observations encourageantes dans les remarques faites par le représentant des Etats-Unis et par deux autres membres permanents du Conseil de sécurité. L'ambassadeur du Mexique, S. E. Cuevas Cancino, au cours de suggestions pertinentes et avisées sur le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle et la Cour internationale de Justice, a esquissé un véritable programme d'action qui pourrait simultanément s'appliquer, avec des méthodes politiques nouvelles et éclairées, à trois des principaux problèmes internationaux actuels : le progrès économique des pays en voie de développement, l'achèvement du processus de décolonisation et le règlement pacifique des différends internationaux.

44. Je crois que les idées de l'ambassadeur Cancino pourraient fournir une base solide sur laquelle nous, les Nations Unies, "travailleurs de la paix", pour reprendre

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Supplément No 1A.*

l'expression du Secrétaire général lorsqu'il a pris la parole hier ici même lors du cinquantenaire de l'OIT /1793ème séance, par. 4/, pourrions élaborer un programme d'action utile pour les 10 années à venir. Nous estimons que les suggestions de M. Cancino se rapprochent beaucoup de l'idée d'une stratégie globale pour la paix que nous avions soumise à l'examen de cette assemblée et de la Première Commission.

45. Nous sommes bien sûr conscients des difficultés inhérentes à une réévaluation complète de la structure et du fonctionnement de l'Organisation ainsi que du processus de rajustement de révision qui s'ensuivrait. Sans exclure le recours aux procédures d'amendement inscrites dans la Charte, nous croyons qu'il est possible de procéder à des améliorations même dans le cadre juridique actuel. Sur ce point, je voudrais rappeler les propos adressés récemment à cette assemblée par le Ministre des affaires étrangères d'Italie. Il a déclaré notamment :

“Je pense donc que ce serait déjà une bonne solution, dans une certaine mesure, d'interpréter et d'appliquer la Charte, telle qu'elle est actuellement, d'une manière plus adaptée à sa fonction, en attendant qu'il soit possible d'entreprendre les réformes que nombre d'autres orateurs ont préconisées avant moi. Ainsi, des arrangements pourraient être faits en vue d'assurer la participation constante au Conseil de sécurité des Etats qui sont en mesure d'assumer pleinement les responsabilités découlant de l'appartenance à cet organe. Ce résultat peut être obtenu par l'application immédiate de l'Article 23 de la Charte. En employant les mêmes critères et en apportant quelques modifications au règlement intérieur, on peut améliorer le fonctionnement de l'Assemblée et faire en sorte que ses décisions soient pratiques et effectives, comme il sied au prestige d'un organisme qui a la responsabilité de démocratiser la vie internationale.” /1783ème séance, par. 43./

46. C'est dans cet esprit, pensons-nous, que le rapport et le projet de résolution /A/L.571/ soumis à notre approbation devraient être interprétés et adoptés. Au stade actuel, je n'examinerai pas ces textes en détail, mais je me réserve le droit de le faire plus tard si cela me paraît nécessaire. Je réserve également le droit de ma délégation de prendre la parole sur le projet de résolution /A/L.571/Rev.1/ lorsque ce texte nous aura été présenté par ses auteurs.

47. A cet égard, je voudrais remercier le représentant de la Trinité-et-Tobago, M. Solomon, qui a si éloquemment présenté le projet de résolution A/L.571 au nom de ses auteurs, parmi lesquels figurent sa propre délégation ainsi que celle de l'Italie.

48. Ce que je tiens à souligner, c'est que le rapport et le projet de résolution que je viens de mentionner ont notre plein appui. Pour notre part, nous aurions aimé que les conclusions allassent encore plus loin, mais, je le répète, nous appuyons sans réserve le projet de résolution A/L.571.

49. Le président Nixon, dans son allocution à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, a déclaré que “les bonnes paroles ne peuvent pas remplacer les actions concrètes” /1755ème séance, par. 45/ et il a ajouté que, “dans le monde d'aujourd'hui, il ne saurait être de stabilité sans changement” /ibid., par. 46/.

50. Nous avons besoin d'action, d'une action résolue dans laquelle notre objectif commun doit être d'adapter l'Organisation des Nations Unies à une réalité qui a évolué depuis 1945. De nombreux orateurs à la Première Commission ont constaté que la sécurité internationale n'est pas un concept statique et que, par conséquent, une organisation dont le rôle essentiel consiste à maintenir la paix et la sécurité ne saurait rester statique; elle ne saurait encore moins, pour reprendre l'observation judicieuse de M. Araujo Castro, tolérer le gel du cadre politique et stratégique de 1945. C'est pourquoi nous soulignons l'importance primordiale du mandat qui sera confié au Comité que l'Assemblée générale est priée de constituer, mandat qui devrait permettre l'interprétation la plus large possible du paragraphe 5, c, du projet de résolution. Sur ce point, j'appuie ce que vient de dire M. Solomon et je le remercie bien sincèrement d'avoir insisté sur ce paragraphe particulier.

51. Lord Caradon, s'étant fait l'avocat le plus convaincant en faveur d'une réunion mondiale de la jeunesse /1788ème séance/, nous a mis en garde en déclarant que nous risquions de nous attirer un mépris international bien mérité si nous marquions le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies uniquement par des discours périmés et des cérémonies vides de sens. Je partage pleinement son opinion. L'Organisation des Nations Unies doit faire face aux difficultés que pose un monde en pleine effervescence; elle doit répondre aux espoirs d'une génération montante et impatiente. Soyons donc hardis, ne laissons pas passer cette occasion unique de nous lancer dans une grande entreprise, d'apprécier objectivement nos insuffisances, de revoir complètement notre organisation et nos méthodes de travail, et de nous dévouer à nouveau avec sérieux aux principes de la Charte.

52. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais] : Ma délégation est très satisfaite du travail constructif du Comité préparatoire et félicite son président, M. Akwei, et son rapporteur, M. Franz, de leur travail efficace et patient et du rapport lucide qu'ils nous ont présenté.

53. Le choix de “Paix et progrès” comme thème de l'anniversaire semble judicieux. L'accent est ainsi mis, comme il se doit, sur la paix de façon à en faire, comme dit le rapport, “le point de départ à un effort pour établir une paix durable” /A/7690, par. 14/.

54. Nous appuyons également la suggestion faite par le Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, tendant à ce que l'année 1970 soit consacrée à la recherche de la paix et soit déclarée Année de la paix.

55. Comme nous le savons tous, ce qui préoccupe essentiellement l'humanité est d'éviter la guerre et de créer une paix durable, fondée sur la justice, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, comme le prévoit la Charte. Cependant, après un quart de siècle d'existence de l'Organisation des Nations Unies, nous n'avons pas même essayé de le faire d'une façon coordonnée et significative.

56. Le résultat en est que nous nous trouvons dans une course aux armements sans fin et sans cesse plus grande, une course aux armements nucléaires, et au milieu d'une violence croissante, de conflits armés et de guerres mineures dans toutes les parties du monde, avec sur nos têtes la

menace d'une catastrophe nucléaire qui pourrait être déclenchée par toute escalade de ces conflits. C'est pourquoi la première place devrait être donnée à la paix et à la sécurité dans tout travail de fond relatif à cet anniversaire.

57. Notre secrétaire général nous a prévenus que, d'après les renseignements dont il dispose en tant que secrétaire général, les Membres des Nations Unies ont

“... peut-être encore 10 ans pour oublier leurs querelles anciennes et mettre en oeuvre une collaboration globale en vue de freiner la course aux armements, d'améliorer le milieu humain, de réduire l'explosion démographique et de donner l'élan nécessaire aux efforts de développement du monde”.

Cette déclaration² constitue également une indication du travail à faire pour célébrer l'anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

58. La Commission to Study the Organization of Peace, organisation privée, déclare dans son vingtième rapport sur “The United Nations : The Next Twenty-Five Years”, qui mérite une étude approfondie :

“Le défi est d'ordre politique, économique et moral. La guerre menace d'éclater dans différentes parties du monde où les accords d'armistice ont perdu toute valeur. Malgré plus de 20 années de négociations sur le désarmement ... la course tant en matière d'armements nucléaires que d'armements de type classique continue et les budgets d'armement du monde ont atteint leur niveau le plus élevé.” (Les chiffres sont indiqués.) “Un grand nombre de petits pays consacrent une grande partie de leurs budgets aux armements, détournant des sommes considérables qui devraient servir au développement économique et à d'autres objectifs importants³.”

C'est ici encore une indication de ce qu'est le sentiment général à l'égard de l'importance de la sécurité internationale, de la paix et du désarmement, en rapport avec le thème de l'anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

59. Le vingt-cinquième anniversaire, comme cela a été judicieusement souligné par les orateurs qui m'ont précédé, est l'occasion d'un examen de conscience dans un effort en vue d'adopter une attitude nouvelle et plus positive à l'égard des problèmes mondiaux et une occasion de réaffirmer sa foi dans les principes et les buts de la Charte. L'objectif essentiel de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies est et devrait être le renforcement matériel et moral de l'Organisation en tant qu'instrument dynamique de paix et de progrès dans le monde et en tant que seul espoir de survie pour l'humanité.

60. Moralement, l'Organisation des Nations Unies serait renforcée si les Etats Membres se conformaient aux obligations qui leur incombent aux termes de la Charte et

s'ils se mettaient d'accord sur les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre, dans la pratique, les dispositions de la Charte et pour assurer le développement de l'Organisation dans un monde en évolution rapide. Matériellement, l'Organisation des Nations Unies serait renforcée si on lui donnait les moyens d'assurer l'efficacité de son fonctionnement, de redresser l'état de ses finances et d'augmenter ses ressources, de se développer enfin de façon générale par le renforcement de la sécurité mondiale.

61. La paix et la sécurité internationales devraient être maintenues sur une base moins fragile. A cette fin, nous reconnaissons tous que les principes de la Charte doivent être réellement respectés et nous savons tous que la volonté collective de coopération des nations et des peuples constitue l'élément essentiel. En même temps, nous pourrions concevoir le besoin qu'il y a, dans la pratique, de faciliter le processus d'établissement de la paix et de la sécurité en fournissant les instruments appropriés, aux termes de la Charte, pour le maintien de la paix par l'entremise des Nations Unies et pour le règlement pacifique des différends. Il serait donc peut-être utile d'examiner de plus près les articles correspondants de la Charte et d'adopter des mesures plus radicales et plus systématiques en vue de les appliquer avec efficacité grâce au renforcement de l'Organisation des Nations Unies. Le but essentiel de l'Organisation des Nations Unies, qui figure au paragraphe 1 de l'Article premier de la Charte, est, en premier lieu, le maintien de la paix et de la sécurité internationales par des mesures collectives efficaces et, en second lieu, le règlement pacifique des différends internationaux conformément aux principes de la justice et du droit. Ces deux aspects de la paix sont mentionnés dans un seul et même article, l'Article premier.

62. La question du désarmement est étroitement liée à ces deux sujets interdépendants. Les trois problèmes devraient faire, ensemble, l'objet d'une étude spéciale où seraient examinées, en corrélation, les possibilités de leur mise en oeuvre efficace. La célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies offre l'occasion de procéder à une telle étude. Jusqu'ici, il n'y a eu aucune étude coordonnée de ces trois problèmes interdépendants dans un effort sérieux pour atteindre les buts de la Charte. En ce qui concerne notamment le règlement pacifique des différends, aucun travail n'a même été fait pour fournir les procédures et modalités nécessaires qui faciliteraient l'application pratique des divers moyens de règlement pacifique des différends tels qu'ils sont mentionnés dans l'Article 33 de la Charte. Ce travail aurait dû être entrepris aussitôt après la mise en vigueur de la Charte et l'on peut supposer que l'application de ces procédures n'aurait rencontré aucune difficulté majeure du fait de la guerre froide.

63. A cet égard, le rapport du Comité préparatoire fait état, aux paragraphes 18 et 19, d'un certain nombre de suggestions pour des études sérieuses des problèmes auxquels l'Organisation doit faire face et cite en tout premier lieu les trois sujets mentionnés ci-dessus : désarmement, maintien de la paix, sécurité collective et règlement pacifique des différends. Comme le suggèrent ces mêmes paragraphes, “l'étude de ces problèmes pourrait être entreprise par un comité d'experts internationaux ou de “sages” nommés par le Secrétaire général”. Nous pensons que la création d'un tel groupe d'étude au cours de la présente

² Faite à la session d'ouverture de la Conférence sur “The Second United Nations Development Decade : a Challenge for Rich and Poor Countries”, conférence organisée sous les auspices de l'Institute on Man and Science, qui s'est tenue à son siège le 9 mai 1969.

³ Commission to Study the Organization of Peace, The United Nations : The Next Twenty-Five Years, p. 7.

session apporterait une contribution constructive à une vraie célébration du vingt-cinquième anniversaire.

64. La décolonisation et les droits de l'homme sont un autre aspect essentiel des problèmes qui nous occupent. Il devrait être mis fin aux vestiges du colonialisme et aux pratiques de l'*apartheid* en Afrique du Sud. Ce problème peut être entièrement traité en relation avec la célébration du dixième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui coïncide heureusement avec le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. En même temps, une très grande attention devrait aussi être accordée à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui commence l'an prochain, et à la Stratégie du développement, qui s'y rattache.

65. En ce qui concerne le droit international, le Comité spécial chargé de ces questions devrait être invité à déployer des efforts tout particuliers pour hâter ses travaux de façon à les terminer à l'occasion de l'anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons nous rappeler que pour établir la sécurité et la paix il nous faut disposer d'un ordre juridique. L'arsenal juridique de notre organisation doit donc être renforcé.

66. Tels sont quelques-uns des principaux problèmes qu'il nous faut étudier en toute objectivité en nous assignant des buts pour la prochaine décennie ou les prochaines 25 années de l'Organisation des Nations Unies. Les difficultés et les obstacles que peuvent soulever tel ou tel problème ou tous ces problèmes ne justifient pas que l'on hésite ou que l'on ralentisse les efforts pour atteindre ces buts. Au contraire, plus la difficulté est grande, plus l'effort doit être poussé, d'autant plus que les obstacles proviennent généralement d'idées étroites et périmées qui tendent, nous l'espérons, à disparaître peu à peu; ces difficultés ne doivent pas non plus constituer l'excuse commode selon laquelle l'effort ne saurait être couronné de succès. Dans notre monde en rapide développement, ce que l'on qualifie de manque au sens des réalités est précisément l'inverse : avoir le sens des réalités, c'est justement s'adapter à un monde en rapide évolution. Comme l'a dit très justement M. Yost, le représentant des Etats-Unis, dans sa déclaration riche de vues sur l'avenir :

“Je crois cependant que le danger est moins d'imaginer des solutions audacieuses – les seules au demeurant grâce auxquelles nous puissions espérer surmonter les graves problèmes qui se posent à nous – que de pécher par excès de prudence et de timidité au nom du “réalisme.”

[1788ème séance, par. 43.]

67. Enfin, une attention toute particulière devrait être accordée au problème de plus en plus grave de la pollution qui entraîne la lente mais inexorable détérioration du milieu ambiant de l'homme, affectant sa santé, son bonheur et jusque sa vie. C'est là un problème nouveau dont l'ampleur, les conséquences possibles et désastreuses n'ont pas encore été suffisamment saisies ou comprises. C'est tout à la fois un problème national, un problème international et un problème mondial. Son importance devrait être soulignée à toute occasion et nous espérons qu'on ne l'oubliera pas lors de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

68. Il est fait mention de ce problème dans la déclaration de clôture prononcée à la Conférence sur l'Organisation des Nations Unies au cours de la prochaine décennie, qui s'est tenue à Québec du 22 au 27 juin 1969 sous les auspices de la Fondation Stanley. Le paragraphe relatif à la pollution est rédigé comme suit :

“L'environnement naturel fournit aux Nations Unies l'occasion de jouer un nouveau rôle vital. La pollution est un problème de plus en plus grave, mais à la menace qu'elle constitue correspond une demande croissante par le public d'air et d'eau purs. Des mesures sur le plan international sont nécessaires parce que la plupart des formes de pollution traversent les frontières nationales et parce que les nations qui luttent contre la pollution risquent d'être économiquement désavantagées si les autres nations restent inactives.

“Nous félicitons l'Assemblée générale des Nations Unies d'avoir convoqué une Conférence sur le milieu humain en 1972. Nous demandons que des plans soient rapidement mis au point et des recherches entreprises de façon à permettre à cette conférence de prendre des mesures décisives.

“La Conférence devrait préparer un projet de convention internationale, à soumettre aux diverses nations, sur l'air pur, l'eau pure et les autres aspects du milieu humain qui exigent une protection internationale⁴.”

69. Nous nous félicitons qu'il ait été fait mention, dans le rapport du Comité préparatoire, de la participation de la jeunesse à la célébration de notre anniversaire. Peut-être l'apparition des mouvements de jeunesse est-elle l'événement le plus significatif et le plus chargé d'espoir de ces dernières années. Cette jeune génération est née et a été élevée dans l'ère des Nations Unies et de l'espace. Ces jeunes sentent instinctivement que le corollaire des communications instantanées à l'échelle du globe et des voyages dans l'espace est la fraternité humaine, considérée non comme un simple idéal, mais comme une condition naturelle de la vie. Ils peuvent se rendre compte que l'éthique humaniste est indivisible et exige que nous abordions de concert les problèmes humains à tous les niveaux. Ils sont instinctivement plus préparés à s'adapter aux impératifs moraux de l'époque nucléaire actuelle et de l'ère spatiale. Ils peuvent ainsi insuffler à notre génération un esprit nouveau dont bénéficiera notre monde dans l'état de trouble et de confusion où il se trouve par suite de la soudaineté des progrès techniques et de la rapidité de l'évolution du monde moderne.

70. Nous appuyons la convocation par les Nations Unies d'une assemblée de la jeunesse des nations, de préférence au Siège de l'Organisation à New York, où les jeunes seraient initiés aux travaux des Nations Unies et comprendraient l'importance de l'Organisation en tant qu'instrument dynamique de la paix et de la sécurité mondiales et de l'évolution dans le calme des pays en voie de développement. Ils verraient de près les difficultés auxquelles l'Organisation a à faire face pour atteindre son but principal qui est d'éliminer les dangers de la guerre et d'établir une paix durable. Ils comprendraient ainsi comment ils pourraient

⁴ Fondation Stanley, Fourth Conference on the United Nations of the Next Decade, p. 13.

collaborer de façon constructive avec l'Organisation des Nations Unies et s'en faire les alliés dans un effort commun pour atteindre les buts de la Charte.

71. L'assemblée des jeunes des Nations Unies offrirait à la jeunesse l'occasion de faire un effort d'imagination et d'entreprendre une action positive dans l'esprit de la Charte des Nations Unies. Elle pourrait également lui fournir l'occasion de s'organiser sur le plan international de façon que son enthousiasme et son dynamisme juvéniles servent à renforcer l'Organisation des Nations Unies dans les efforts qu'elle fait pour créer un monde nouveau de justice, d'harmonie et de paix.

72. En ce qui concerne le projet de résolution [A/L.571] qui vient de nous être soumis par le représentant de la Trinité-et-Tobago, l'ambassadeur Solomon, je réserve ma position jusqu'à ce que j'aie eu le loisir de l'étudier.

73. M. NAGY (Hongrie) *[traduit de l'anglais]* : Au nom de ma délégation, je désire féliciter le Comité préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies pour le travail difficile et fécond qu'il a accompli en centralisant et en mettant en forme les différentes idées et suggestions des Etats Membres au sujet de cette importante question de notre ordre du jour. Comme l'a déclaré dans son introduction *[1788ème séance]* le Président du Comité préparatoire, l'ambassadeur Akwei, ce travail ardu a abouti à un rapport bref mais complet *[A/7690]* qui, à notre avis également, peut très bien servir de base à l'établissement de procédures communes qui auront été mûrement pesées sur la base des principes que nous acceptons tous.

74. Le Gouvernement hongrois attache toute l'importance voulue à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Vingt-cinq ans, c'est peu dans l'Histoire, mais ce peut être une étape marquante dans la vie d'une nation aussi bien que dans celle de la communauté des nations. C'est particulièrement le cas pour les 25 années écoulées pendant lesquelles la face du monde s'est considérablement modifiée.

75. L'année 1970 sera un important jalon dans l'histoire de mon pays et pour le peuple hongrois, car il y aura alors 25 ans que la Hongrie est devenue libre et indépendante, renaissant des flammes et des horreurs de la seconde guerre mondiale. C'est l'Union soviétique qui a assumé, au premier chef, la charge de libérer mon pays de l'oppression fasciste. Des milliers de monuments érigés à la mémoire des héros morts et des milliers de tombes dispersées sur tout le territoire de la Hongrie témoignent des énormes sacrifices consentis par l'armée soviétique pour chasser de Hongrie les envahisseurs hitlériens et leurs laquais. Il y a aussi, inhumés en terre hongroise, les fils d'autres nations alliées et d'autres pays ainsi que les meilleurs citoyens de notre propre peuple qui ont donné leur vie dans la lutte contre les forces ténébreuses du fascisme et pour la meilleure cause que l'homme ait jamais défendue, celle de la liberté et de la paix, c'est-à-dire les idées mêmes qui ont présidé à la fondation de l'Organisation des Nations Unies et à la rédaction de sa charte il y a presque 25 ans.

76. Je ne m'étendrai pas sur l'énumération des pertes et des destructions subies par le peuple hongrois au cours de la

seconde guerre mondiale. Je tiens à souligner que, depuis la fin de cette guerre, y compris les années pendant lesquelles mon pays a été empêché d'adhérer à l'Organisation des Nations Unies, le peuple hongrois a toujours attaché une importance capitale au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et à toutes les nobles idées inscrites dans la Charte. Nous ne pouvons que nous déclarer d'accord avec le représentant du Royaume-Uni et les autres orateurs qui ont affirmé que les problèmes de l'Organisation des Nations Unies ne proviennent absolument pas de sa charte.

77. Il suffit de lire la Charte pour reconnaître le bien-fondé de cette déclaration. La Charte fixe sans la moindre équivoque les objectifs des Nations Unies. Pourtant, certains Etats Membres de notre organisation agissent en violation flagrante de ces objectifs, bravent les résolutions des plus importants organes des Nations Unies, commettent des agressions armées, préconisent et pratiquent la discrimination raciale.

78. C'est là, pensons-nous, que résident actuellement les problèmes réels et fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies et c'est pourquoi nous joignons notre voix et donnons notre accord à ceux qui ont déclaré précédemment dans ce débat que le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies doit être pour nous l'occasion de réaffirmer notre foi dans les principes de la Charte et de prendre à nouveau la détermination de les observer avec plus de rigueur.

79. Le Gouvernement hongrois, dans sa communication au Comité préparatoire, a exprimé son opinion dans les termes suivants :

“Le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies offre à la grande communauté des nations qu'est l'ONU une excellente occasion de mettre sur pied des mesures d'ensemble précises pour éliminer les foyers de conflit existant à l'heure actuelle, écarter le danger d'une guerre nucléaire et réaliser un désarmement général et complet aussitôt que possible.

“...

“La République populaire hongroise est aussi disposée que par le passé à appuyer toute initiative visant à écarter le danger d'une guerre nucléaire et à permettre un désarmement général et complet.

“...

“La République populaire hongroise appuiera tout effort qui serait fait à cette occasion en vue de l'élimination totale des vestiges du système colonial, du respect intégral du caractère universel de l'Organisation, du progrès des pays en voie de développement et de l'affirmation générale des droits de l'homme.” *[A/7690, annexe I.]*

C'est exactement dans cet esprit que mon gouvernement conçoit ce point de notre ordre du jour.

80. Il est de bon augure pour la célébration de l'année prochaine que l'une des plus importantes questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée

générale vise au renforcement de la sécurité internationale. Ma délégation est d'avis que l'acceptation rapide et la concrétisation de la proposition de l'Union soviétique sur cette question [A/7654] créeraient un climat très favorable et fourniraient une directive très claire pour les célébrations qui doivent marquer le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Cela contribuerait aussi à nous éviter l'erreur d'exprimer simplement quelques belles paroles à l'égard des Nations Unies, danger qui a déjà été signalé par de nombreuses délégations au cours de ce débat, et nous aiderait considérablement à renforcer encore les principes inscrits dans la Charte. Nous nous abuserions nous-mêmes, tromperions les peuples du monde et entretiendrions une illusion fallacieuse et dangereuse si nous tentions de célébrer le vingt-cinquième anniversaire sans renforcer la sécurité internationale, sans faire d'efforts sérieux pour éliminer les causes des insuffisances de notre organisation.

81. Les idées et suggestions du Gouvernement hongrois pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies figurent dans le rapport du Comité préparatoire [A/7690]. Certaines de nos suggestions ont recueilli l'approbation générale du Comité préparatoire; d'autres n'ont pas été retenues. Ma délégation aurait certes été heureuse de voir accepter toutes nos suggestions, mais je me rends parfaitement compte que la nécessité de réaliser un consensus aussi large que possible sur cette importante question exige l'acceptation de certains compromis. Ma délégation a examiné le rapport et les recommandations du Comité dans cet esprit. Tout en faisant des réserves sur les possibilités d'application et l'utilité d'une ou deux de ces recommandations, nous sommes d'avis que le rapport du Comité est, dans l'ensemble, une base valable pour faire des cérémonies du vingt-cinquième anniversaire une célébration efficace et tournée vers l'avenir. Ma délégation accepte, selon la proposition du Comité, l'idée d'une session commémorative de l'Assemblée générale, à laquelle participerait un nombre aussi grand que possible de chefs d'Etat et de gouvernement. Nous regrettons cependant que le Comité préparatoire n'ait pas fait la place voulue dans son rapport au caractère universel de l'Organisation des Nations Unies et aux graves défauts qui résultent de la non-acceptation de ce principe par certains Etats Membres.

82. Enfin, je voudrais souligner que ma délégation est prête à étudier avec grand soin les projets de résolution qui nous sont soumis, étant entendu que les résolutions auxquelles nous parviendrons doivent répondre aux réalités et aux idées dans lesquelles devrait être célébré le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

83. M. TSURUOKA (Japon) [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais dès l'abord exprimer les bien sincères remerciements de ma délégation à l'ambassadeur Akwei, président du Comité préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux autres membres du Comité pour le travail assidu, consciencieux et magistral qu'ils ont accompli en préparant le rapport qui nous est soumis [A/7690]. Le rapport du Comité et le projet de résolution contenu dans le document A/L.571, soumis par 33 Etats et présenté avec tant d'éloquence par le représentant de la Trinité-et-Tobago, méritent d'être examinés avec la plus extrême minutie par tous les Etats Membres.

84. Avant de discuter des points particuliers contenus dans les documents dont nous sommes saisis, je voudrais parler très brièvement de la façon dont nous envisageons le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

85. Il faut admettre qu'en dépit des contributions importantes apportées par l'Organisation à la cause de la paix et de la sécurité internationales au cours des 25 années écoulées, il existe néanmoins, tant au sein de l'Organisation qu'en dehors, le sentiment très général qu'elle n'a pas pleinement répondu aux espoirs des auteurs de la Charte des Nations Unies. Ce sentiment a donné naissance à une impression de frustration et nous constatons la tendance au déclin progressif des Nations Unies aux yeux de l'opinion publique, comme l'a dit à juste titre la Présidente de l'Assemblée générale lorsqu'elle a ouvert les débats de la présente session [1753ème séance]. Il serait donc tout à fait déplacé, aux yeux de l'opinion mondiale, que nous célébrions le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies par de simples réjouissances sans réfléchir avec sérieux à nos succès et à nos échecs du passé et sans prendre à nouveau la résolution d'améliorer dans l'avenir le fonctionnement de notre organisation.

86. A ce point de vue, je suis grandement encouragé de constater qu'un large consensus s'est réalisé en la matière, comme l'indique le rapport du Comité préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, où il est précisé, dans le second paragraphe du préambule du projet de résolution A/L.571 :

“...la célébration du vingt-cinquième anniversaire devrait fournir l'occasion de renforcer l'Organisation et d'améliorer son efficacité en proclamant à nouveau la foi des gouvernements et des peuples dans les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et en redoublant d'efforts pour leur donner plein effet ...”

87. C'est dans le même esprit que le Ministre des affaires étrangères du Japon, M. Kiichi Aichi, a déclaré au cours du débat général, le 19 septembre 1969 :

“A l'occasion de cet anniversaire, il pourrait être fort utile de réfléchir aux domaines dans lesquels les Nations Unies, au cours des 25 dernières années, n'ont pas pu faire ce qu'on attendait d'elles, d'orienter notre action future tout en réexaminant la Charte des Nations Unies afin d'assurer un fonctionnement plus efficace de cette organisation.” [1756ème séance, par. 31.]

88. Notre ministre des affaires étrangères a suggéré à ce propos que, pour rendre plus efficace le fonctionnement de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, nous examinions des questions telles que celle de savoir si la composition du Conseil de sécurité et ses méthodes de vote doivent rester les mêmes que celles fixées à l'origine ou si les pouvoirs de l'Assemblée générale doivent être étendus et prévus expressément dans la Charte. M. Aichi a également insisté en même temps sur la nécessité d'une meilleure coordination des travaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions connexes dans le domaine du développement économique et social.

89. Selon l'opinion réfléchie de ma délégation, le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

devrait donc être l'occasion idéale de marquer le renouveau de nos efforts, des efforts redoublés et résolus en vue de rechercher les moyens de renforcer les fonctions de l'Organisation des Nations Unies, y compris une révision de la Charte des Nations Unies.

90. C'est compte tenu de ces considérations que ma délégation a étudié le projet de résolution. Nous sommes heureux de constater que cette résolution est orientée vers l'avenir et nous en appuyons la teneur. Je voudrais cependant faire quelques commentaires sur certaines dispositions de ce document.

91. La première de ces observations a trait au paragraphe 5 du projet de résolution à propos du mandat du comité à constituer pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. D'après le projet de résolution, ce comité aurait pour tâche :

“a) D'élaborer et de coordonner les plans pour l'anniversaire;

“b) D'organiser, pour l'anniversaire, les activités que devra entreprendre l'Organisation des Nations Unies, compte tenu du rapport du Comité préparatoire;

“c) D'examiner des propositions et suggestions, liées au vingt-cinquième anniversaire, qui visent à améliorer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.”

92. De l'avis de ma délégation, la dernière de ces trois tâches est de nature très différente des deux autres catégories de travaux confiés au Comité, et si on l'associe à la préparation d'un texte approprié pour le document final, comme le prévoit le paragraphe 6 du projet de résolution, cela représenterait un travail d'une importance considérable quant au fond et je suis sûr que de nombreuses délégations, y compris la mienne, seraient prêtes à y prendre une part active.

93. Pour permettre aux délégations qui s'intéressent à la question de l'amélioration de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies de participer à cette entreprise importante, on pourrait envisager la possibilité d'augmenter le nombre des membres de ce comité. Si, par contre, le Comité ne doit être habilité, en vertu du paragraphe 5, c, du projet de résolution, qu'à se livrer à une tâche de pure procédure consistant à rassembler et à compiler des propositions et des suggestions visant à améliorer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, ma délégation n'a pas d'objection particulière à formuler contre ce paragraphe, bien qu'à son avis il puisse devenir nécessaire par la suite de créer un autre organe approprié chargé d'étudier le fond de cette importante question. Dans l'éventualité de la création d'un tel organe, la délégation japonaise aimerait en faire partie aux côtés d'autres délégations intéressées.

94. Si je fais ces observations, c'est que je tiens à souligner la nécessité, pour nous tous, d'étudier avec le plus grand sérieux la question d'une amélioration de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, car mon gouvernement attache une grande importance à cet aspect particulier des activités prévues pour l'anniversaire.

95. Le second de mes commentaires concerne le paragraphe 16 du projet de résolution. En principe, ma

délégation ne voit pas d'objection à inclure un paragraphe destiné à accélérer la ratification d'un certain nombre d'instruments multilatéraux ou l'adhésion à ces instruments qui ont déjà été adoptés, approuvés ou appuyés par l'Organisation des Nations Unies. Mais la question se pose de savoir si l'intention de ce paragraphe est d'inviter les Etats Membres, comme le libellé actuel de ce paragraphe le laisserait entendre, à envisager la ratification ou l'adhésion même dans le cas de certaines conventions internationales adoptées par l'ONU alors qu'une poignée à peine d'Etats Membres avaient voté pour et que la plus grande majorité s'était abstenu. Il serait plus raisonnable de penser que ce paragraphe ne vise que les instruments qui ont été adoptés, approuvés ou appuyés par une majorité écrasante.

96. Enfin, je voudrais mentionner que diverses activités sont actuellement à l'étude au Japon pour célébrer l'anniversaire sur un plan national. Le Japon est prêt pour sa part à faire le maximum pour la réalisation de nos idéaux communs, inscrits dans la Charte des Nations Unies. Ma délégation a le ferme espoir que le vingt-cinquième anniversaire marquera une étape décisive dans l'histoire des Nations Unies et qu'il sera un nouveau point de départ dans nos efforts en vue de progresser dans la voie d'une paix durable.

97. M. OTEMA ALLIMADI (Ouganda) *[traduit de l'anglais]* : Au moment où nous examinons la meilleure façon de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il est utile de saisir l'importance réelle d'une telle occasion. Cette célébration devrait nous offrir une bonne occasion de considérer notre organisation d'un point de vue critique et en toute honnêteté et de profiter de l'expérience acquise pour corriger une bonne part de ce qui doit l'être. Le vingt-cinquième anniversaire devrait, évidemment, nous fournir l'occasion de nous féliciter quand nous le méritons, mais il devrait avant tout nous permettre d'interroger nos consciences et de réaffirmer notre foi dans l'esprit de la Charte.

98. Au cours de ses 24 années d'existence, l'Organisation des Nations Unies s'est, somme toute, bien comportée. Le fait même qu'elle ait duré si longtemps atteste que c'est une machine fabriquée avec précision pour parvenir à certains buts. Dans les questions de paix et de sécurité internationales, elle a essayé de faire porter tout le poids de la Charte pour régler certaines situations. Les résultats n'ont pas toujours satisfait tout le monde, mais un semblant de paix a cependant été maintenu. Pour notre part, les nouveaux Membres de l'Organisation apprécient le rôle qu'elle a joué pour défendre leurs intérêts.

99. Quand, après son indépendance, mon pays est devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies en 1962, par exemple, nous avons constaté que les Etats africains y étaient insuffisamment représentés. Aujourd'hui, à peine sept ans plus tard, la situation s'est modifiée, et les Etats africains, pris en bloc, constituent une majorité. C'est le résultat de l'effondrement du colonialisme en Afrique et ailleurs grâce aux efforts de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Nous considérons tous la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux comme un document d'importance capitale non seulement dans les annales de notre organisation, mais aussi dans celles de l'histoire. L'Afrique est probablement le principal bénéficiaire de cette déclaration. Nous pouvons

tous regarder en arrière et nous dire à juste titre que ce fut là un travail bien fait. Pour nous, en Afrique, et pour mon pays notamment, c'est là une occasion qui mérite d'être célébrée.

100. En matière de sécurité internationale générale, nous avons, de même, constaté une tendance vers la normalisation de la situation. Ce qui peut être fait de plus pour normaliser encore les relations internationales doit résulter de notre engagement total à respecter la Charte, tant collectivement qu'individuellement.

101. Il ne saurait, évidemment, y avoir de paix sans développement économique. Notre organisation doit réfléchir à cet axiome et progresser dans les 25 années à venir dans la voie l'amenant à corriger les déséquilibres du commerce et du développement économique entre les pays "nantis" et les pays "déshérités". La CNUCED, par exemple, doit continuer à servir de tribune aux Membres de l'Organisation pour qu'ils y discutent à loisir des inégalités existant dans les rapports économiques entre pays riches et pays pauvres. Le commerce s'effectue encore de façon injuste au profit des pays développés qui continuent à traiter les pays en voie de développement comme sources de matières premières et rien de plus. Ces déséquilibres ne mènent pas à la paix; et ma délégation espère que la période qui suivra les noces d'argent de l'Organisation des Nations Unies verra s'atténuer dans une forte proportion la tendance à s'abandonner à la répétition lugubre d'une propagande insipide, ce qui a été la caractéristique marquante des 25 premières années d'existence de l'Organisation des Nations Unies, et qu'à la place nous irons de l'avant en travaillant pour la paix par le progrès économique.

102. La question la plus grave à laquelle notre organisation devra faire face dans les 25 années à venir est celle de la décolonisation. Aujourd'hui, 24 ans après la signature de la Charte des Nations Unies et neuf ans après la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le problème de la décolonisation reste toujours grave. De fait, le Ministre des affaires étrangères de mon pays, parlant à cette tribune à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale [1706ème séance], a fait remarquer que le problème de la décolonisation ne "faisait que commencer à se poser", notamment en Afrique du Sud. Il est de plus en plus difficile de sortir de l'impasse en raison du manque de volonté politique des Etats Membres de notre organisation qui se refusent à entreprendre une véritable action collective pour remédier à la situation. De telles impasses ont non seulement découragé les Etats Membres de notre organisation, mais elles ont aussi fait naître des doutes, à juste titre, dans l'esprit de beaucoup d'entre eux, surtout de ceux qui sont encore privés des droits de l'homme, qui se demandent si cette organisation est encore digne de leur confiance. Il serait bon que la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies permette de résoudre en partie la crise de confiance qui règne actuellement dans notre organisation et qui préoccupe surtout ceux qui ont grand besoin de liberté.

103. J'ai déjà dit que le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies devrait être une occasion de réfléchir aux moyens de renforcer la paix mondiale. Je voudrais préciser ma pensée. Notre organisation s'est

beaucoup préoccupée du maintien d'une apparence de paix internationale. Ma délégation n'est pas contre la paix. Mais j'affirme que la paix est fonction d'une entité plus grande : la liberté. Les peuples qui ne sont pas libres ne peuvent pas être pacifiques. La paix que l'on observe chez les peuples qui ne sont pas libres n'est que crainte, d'une part, et, d'autre part, stratégie pour regrouper leurs forces afin d'être en mesure de mieux frapper les forces du *statu quo*. C'est donc une fausse paix. Je propose qu'en célébrant les noces d'argent de notre organisation nous décidions non seulement de nous consacrer à nouveau à la recherche de la paix, mais aussi de ne l'assurer qu'en garantissant la liberté de tous les hommes, car la liberté passe avant la paix.

104. Malheureusement, nous avons tous constaté trop souvent que l'Organisation des Nations Unies, surtout lorsqu'elle traite de la question du colonialisme en Afrique du Sud, est bien plus disposée à accepter un semblant de paix plutôt qu'une désorganisation temporaire du *statu quo* qui ouvrirait la voie à une paix durable assortie de liberté. Si, au cours des années à venir, l'Organisation des Nations Unies ne consacre pas à nouveau ses efforts en faveur de la liberté de tous les hommes, tout ce qu'elle pourra faire pour le maintien de la paix restera vain.

105. Une autre question que ma délégation aimerait voir aborder en toute objectivité, au moment où nous nous préparons à célébrer le vingt-cinquième anniversaire de notre organisation, est celle de l'universalité de l'Organisation. La Charte des Nations Unies prévoit que les Etats Membres consentent à s'adapter à des systèmes sociaux différents des leurs. Le moment est maintenant venu de transformer cet idéal en réalité dans un proche avenir. Aussi ma délégation espère-t-elle un changement d'attitude et le désir sincère chez certains d'entre nous de renoncer à nos partis pris et de permettre la représentation universelle de tous les Etats au sein de notre organisation. Seule une attitude nouvelle peut permettre d'assurer la coexistence pacifique internationale, l'une des conditions essentielles indispensables à la sécurité internationale.

106. Une autre question importante qui touche à la sécurité internationale est celle de l'égalité des Etats. Nous reconnaissons tous la parité de tous les pays, grands ou petits, en droit international. Nous reconnaissons également qu'en raison de cette égalité tous les Etats sont interdépendants. L'interdépendance devrait permettre une action collective quand il s'agit d'aborder les questions de paix et de sécurité. Malheureusement, les grandes puissances ont depuis longtemps l'habitude d'adopter l'attitude du "grand frère qui sait tout". Elles ont essayé de se convaincre et de convaincre les autres que la tâche du maintien de la paix internationale est leur prérogative exclusive et que tous les autres Etats doivent s'aligner sur elles. Pour autant que ma délégation encourage les conversations bilatérales entre les grandes puissances lorsque les circonstances le permettent, j'aimerais qu'à l'avenir ces conversations aboutissent à des accords qui reflètent réellement les sentiments des Etats Membres de notre organisation. L'habitude des grandes puissances de mettre les petites puissances devant des faits accomplis est incompatible avec l'esprit de la Charte ainsi qu'avec le droit international et l'équité. J'espère très sincèrement qu'au cours des années à venir nous pourrons constater que l'opinion de tous est parfaitement respectée dans notre organisation.

107. En ce qui concerne la question de la participation de la jeunesse aux prochaines cérémonies du vingt-cinquième anniversaire de notre organisation, ma délégation pense que, si l'Assemblée trouve cette participation nécessaire, le rassemblement de la jeunesse ne sera utile que s'il a un caractère vraiment universel. Nous devrions nous efforcer de veiller à ce que les idées préconçues de la génération passée ne contaminent pas la génération à venir.

108. Pour conclure, ma délégation appuie les recommandations qui figurent dans le rapport du Comité préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation souscrit aussi pleinement à l'opinion du Secrétaire général telle qu'elle est exprimée dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, selon laquelle le meilleur moyen de célébrer cette occasion est de réaffirmer notre foi dans les idéaux de la Charte. Ce n'est qu'en consacrant nos efforts à parvenir à la sécurité internationale, à l'autodétermination et à la liberté de tous les hommes que l'Organisation peut espérer une longue période de succès et de paix dans le monde.

109. M. RESICH (Pologne) : Le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies ne doit pas être seulement une occasion d'organiser des célébrations et d'offrir des félicitations. Cet important et grand anniversaire devrait mobiliser tous les Membres de l'ONU en vue de prendre des mesures concrètes visant à la consolidation de notre organisation et à la définition des devoirs les plus importants qui découlent de la situation actuelle dans le monde. C'est pourquoi la délégation polonaise est entièrement d'accord avec le Secrétaire général quand il dit, dans l'introduction à son rapport annuel :

“Je suis intimement persuadé que la célébration du vingt-cinquième anniversaire devrait revêtir le caractère non pas d'une cérémonie, mais d'un acte. Il faut, à mon sens, que tous les organes de l'ONU déploient un effort spécial pour parvenir à un accord précis sur certains des problèmes majeurs dont l'Organisation est saisie tels que le développement, le maintien de la paix, le désarmement, la décolonisation et les relations amicales entre nations.” *[A/7601/Add.1, par. 207.]*

110. L'action des nations unies dans la lutte commune contre l'agression et le nazisme a mené à la création de l'Organisation des Nations Unies. Il y a 24 ans, les nations du monde, unies dans leur volonté d'empêcher la répétition des crimes monstrueux qui engendrent toute haine raciale et toute envie de trancher les disputes et différends par voie de guerre et autres actes d'agression, ont décidé de créer l'Organisation des Nations Unies.

111. Je voudrais ici rappeler le fait que les causes et les buts pour lesquels on a créé l'Organisation des Nations Unies sont étroitement liés à la tragique histoire du peuple polonais, qui fut l'une des premières victimes de l'agression hitlérienne. C'est la raison pour laquelle la Pologne a été comptée parmi les Membres originaires de l'Organisation des Nations Unies, bien qu'elle n'ait pas participé à la Conférence de San Francisco⁵.

112. L'autorité et l'importance de l'ONU au cours des 24 années de son existence ont augmenté à mesure que notre organisation résolvait avec succès les questions d'une grande importance pour le progrès général de l'humanité. Ainsi, c'est le caractère qu'a maintenant la discussion sur l'appel concernant le renforcement de la sécurité collective *[voir A/7654]*. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies résoudra aussi cette question avec succès.

113. La délégation polonaise partage le point de vue de plusieurs délégations selon lequel les préparatifs pour cet anniversaire doivent porter sur quelques problèmes primordiaux, qui attendent d'être résolus dans le cadre de l'ONU. Notre approche concrète et pratique des travaux préparatoires pour ce vingt-cinquième anniversaire dérive de notre foi dans le grand et positif rôle de l'ONU dans la solution des problèmes présents et futurs du monde. Si des signes d'une espèce de frustration ont pu être observés — comme cela a été mentionné ici — on en trouve la cause avant tout non pas dans notre organisation mais dans la mauvaise volonté, dans le refus manifeste ou latent d'appliquer les décisions, déclarations et conventions adoptées par l'ONU. C'est justement cela qu'il faut éliminer, ce qui n'exclut pas la nécessité de continuer nos efforts pour le perfectionnement du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies.

114. Guidé par le désir d'apporter une contribution concrète à l'élaboration du programme des travaux de l'ONU pour 1970, le Gouvernement polonais a formulé sa position et a défini les principes de base pour la préparation du vingt-cinquième anniversaire dans sa lettre, en date du 29 novembre 1968, adressée au Secrétaire général. La délégation polonaise voudrait exprimer ses remerciements au Comité préparatoire pour ses efforts, dont les résultats figurent dans le rapport présenté à l'Assemblée *[A/7690]* sous forme de suggestions et de recommandations.

115. Nous pensons que ce rapport est une bonne base pour les futurs travaux du Comité préparatoire. Nous voudrions, en particulier, exprimer notre satisfaction du fait qu'un certain nombre de suggestions proposées par les Etats qui ne sont pas membres du Comité préparatoire ont été prises en considération par ce comité.

116. L'Organisation des Nations Unies, au seuil d'un quart de siècle d'existence, doit trouver une réponse à deux questions fondamentales : premièrement, sur quels problèmes primordiaux du monde contemporain doit-elle concentrer ses efforts afin de ne pas disperser ses moyens, ses forces, afin d'aller de l'avant avec l'esprit du temps et du progrès ? Deuxièmement, quelles sont les mesures à prendre pour que les décisions et déclarations de l'ONU, qui sont le bien commun de l'humanité, soient efficacement appliquées par tous les pays ?

117. Partant de ce principe, nous sommes d'avis qu'en tête des problèmes fondamentaux vient la question de l'application du principe de l'universalité de l'ONU. Dans le souci d'augmenter l'efficacité de l'activité de notre organisation, le Secrétaire général, dans l'introduction au rapport annuel, a lancé un appel fervent à tous les Etats Membres, reconnaissant que le moment était arrivé de résoudre cet urgent problème. Permettez-moi de citer ici son appel si important, adressé à nous tous :

⁵ Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, réunie du 25 avril au 26 juin 1945.

“Je n’ai pas manqué, chaque année, en ce qui concerne la composition de l’Organisation des Nations Unies, de souligner la nécessité de progresser le plus rapidement possible dans la voie de l’universalité.” *[A/7601/Add.1, par. 195.]*

Plus loin, le Secrétaire général déclare :

“J’estime que, d’une façon ou d’une autre, une solution devrait être sous peu apportée à ce problème dans l’intérêt de l’efficacité de l’ONU.” *[Ibid.]*

118. Nous sommes convaincus que le Comité préparatoire est en mesure de faire des recommandations concrètes, visant à ce que tous les pays qui le désirent prennent part à la session commémorative de l’Assemblée générale. Le vingt-cinquième anniversaire doit être une bonne occasion pour la réalisation du principe de l’universalité.

119. Un autre problème fondamental est l’adoption de mesures concrètes dans le sens du désarmement général. L’ONU est fondée sur les principes de la paix et de la coexistence pacifique entre les peuples. Mais les idées et les principes ne sont pas suffisants. Leur application est indispensable. La voie la plus directe qui conduit à ce but est celle des conférences de paix et de désarmement général.

120. La délégation polonaise espère que l’année commémorative sera un stimulant supplémentaire qui accélérera dans les différentes commissions les travaux dans ce domaine. A cette question est liée étroitement l’élaboration du programme de développement économique au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Nous sommes convaincus que l’ONU devrait prendre, sur cette question primordiale, des mesures concrètes pour éliminer toute discrimination et autres obstacles dans le développement du commerce international. Cette question devrait se trouver parmi les problèmes prioritaires qui sont compris dans les travaux préparatoires de la session commémorative. Les mesures discriminatoires employées par certains pays ou groupes de pays dans le commerce, dans les relations et les échanges économiques, sont parmi les facteurs les plus importants qui freinent le progrès social et économique.

121. Une des questions les plus graves est la liquidation totale du colonialisme et la lutte contre sa réapparition sous une nouvelle forme : la naissance d’organismes racistes dans les territoires des anciennes colonies.

122. L’ONU a inscrit un beau chapitre dans l’histoire de l’humanité en adoptant un certain nombre de documents historiques concernant la liberté des peuples et de chaque individu en particulier.

123. Les grandes victoires dans le domaine des droits de l’homme et de la lutte des peuples pour l’indépendance ont été possibles grâce aux initiatives prises à l’ONU par les pays socialistes; elles ont été possibles grâce à l’alliance des peuples animés de la volonté de parvenir à la pleine réalisation de ces nobles buts.

124. Les forces néo-nazies menacent la sécurité de l’humanité, et ici notre organisation doit entreprendre une action plus efficace. D’autant plus importants sont donc les

travaux effectués actuellement sur les documents tels que : le projet d’appel concernant le renforcement de la sécurité internationale *[voir A/7654]*, le projet de déclaration sur les relations pacifiques entre les peuples, le projet de déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social *[voir A/7698]*; ajoutons les travaux sur le développement du droit international humanitaire, les travaux sur les dangers de la renaissance du racisme et du néo-nazisme, et autres travaux ayant trait aux droits fondamentaux de l’homme.

125. Dans ses suggestions au Comité préparatoire, la délégation polonaise a avancé, comme un des problèmes les plus importants auxquels l’Organisation doit faire face, l’élaboration d’un programme qui engloberait les buts et devoirs de l’ONU dans le domaine du développement de la jeune génération. Ces buts et devoirs doivent être cependant définis avec la participation directe des représentants des organisations démocratiques et progressistes de la jeunesse. La jeunesse contribuera beaucoup à rendre plus conforme à l’actualité et à la réalité les programmes de l’ONU dans tous les domaines, et surtout à fixer des devoirs concrets dans la lutte pour la paix, contre les forces impérialistes et coloniales. La juste suggestion d’organiser une assemblée mondiale de la jeunesse devrait être chaleureusement appuyée, en prenant évidemment en considération le fait que les représentants des organisations progressistes de la jeunesse participeraient activement aux travaux préparatoires d’une telle assemblée.

126. L’Organisation des Nations Unies a adopté, au cours de ses 25 années d’existence, de justes et admirables déclarations et conventions. Un grand nombre d’entre elles ont eu une application pratique et influencent la formation des systèmes de droit, des systèmes politiques, ainsi que le progrès social, dans le monde contemporain. Cependant, nous ne pouvons pas oublier qu’un trop grand nombre de pays n’ont pas encore adhéré à ces conventions et qu’un bon nombre de déclarations n’ont pas encore vu de réalisation pratique. C’est pourquoi l’on doit souligner l’importance de l’appel, lancé à tous les Etats du monde, les invitant à accélérer la ratification et la mise en oeuvre des instruments adoptés par l’Assemblée générale. Le capital accumulé par l’ONU pendant ces 25 années sera d’autant plus grand que les décisions de ses organes seront mises en oeuvre promptement et efficacement.

127. La deuxième et importante partie intégrante des moyens conduisant à l’application des décisions de l’ONU est la question de l’efficacité des organes exécutifs, de contrôle et de coordination du système de l’ONU. Les commissions et comités compétents de l’ONU préparent actuellement un certain nombre d’importantes recommandations dans ce domaine. Le Comité préparatoire, nous en sommes convaincus, analysera ces suggestions sur le même pied d’égalité que les questions prioritaires car l’ONU devient une organisation si vaste que, sans un fonctionnement efficace, économique et rationnel de ses organes exécutifs, la réalisation des buts des programmes serait impossible.

128. En terminant, je voudrais souligner, au nom de la délégation polonaise, que le vingt-cinquième anniversaire de l’Organisation des Nations Unies sera l’occasion d’effectuer l’immense bilan des objectifs atteints par les peuples et

permettra de tracer les perspectives de développement futur. C'est aussi une merveilleuse occasion de renforcer l'idée de paix et de sécurité collective. C'est un stimulant puissant pour le progrès et le développement tant économique que social, qui devrait conduire à la liquidation totale de la misère et de la faim, à la liquidation de la division entre les peuples pauvres et les peuples riches.

129. M. ARAUJO CASTRO (Brésil) *[traduit de l'anglais]* : Je serai très bref pour exposer le point de vue de ma délégation sur la question importante dont nous sommes saisis et qui, de fait, retentit sur l'ensemble des attributions de l'Assemblée générale. La célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies exige une réévaluation nécessaire de toute la structure et du fonctionnement de notre organisation.

130. Il est dans l'intérêt de notre assemblée que le vent du renouveau commence à souffler. Nous retirons quelque satisfaction à constater qu'il existe aux Nations Unies une tendance à l'aggiornamento et j'espère que cette tendance s'amplifiera au point de devenir un mouvement irrésistible vers la rénovation.

131. Peut-être les difficultés auxquelles nous avons actuellement à faire face, les doutes qui nous assaillent, les déconvenues et déouragements que ressentent nombre d'entre nous constituent-ils une étape inévitable du processus de croissance. Espérons que notre organisation en sortira renforcée.

132. La délégation du Brésil a examiné avec toute l'attention et tout l'intérêt qu'ils méritent le projet de résolution sur la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies *[A/L.571]* et le rapport du Comité préparatoire *[A/7690]*. Nous tenons à déclarer que nous apprécions le travail digne d'éloges du Comité. Nous pensons nous aussi que le 24 octobre 1970 devrait constituer le point culminant des cérémonies au Siège des Nations Unies, mais nous sommes également d'avis qu'il faudrait aussi commémorer la date du 26 juin et que Genève devrait avoir sa part des activités prévues en se concentrant comme il est juste sur l'étude des réalisations et des perspectives dans les domaines économique et social. Le débat général lui-même pourrait être en partie consacré à la célébration du vingt-cinquième anniversaire. Ma délégation est en faveur de la suggestion selon laquelle, le 24 octobre, nous pourrions procéder à la signature d'une déclaration solennelle, chaque pays étant représenté par un chef d'Etat ou de gouvernement, un ministre ou un autre délégué spécial au niveau diplomatique le plus élevé.

133. En ce qui concerne la teneur de cette déclaration, ma délégation estime que l'essentiel est un certain équilibre et qu'il ne faudrait pas accorder une attention spéciale aux intérêts d'un groupe quelconque. Je ne veux pas dire par là qu'il faudrait négliger les points particuliers, mais je voudrais que nous soyons tous conscients du risque qu'il y a que cette déclaration devienne si vague qu'elle en perde toute portée. Ma délégation estime, après mûre réflexion, que la déclaration devrait être essentiellement une réaffirmation des principes de la Charte et qu'elle devrait refléter les thèses qui ont à l'heure actuelle pour but de défendre les intérêts de tous les Etats Membres, c'est-à-dire la paix, la sécurité et la coopération en faveur du développement.

134. D'autre part, nous appuyons l'idée fondamentale qui a inspiré le travail du Comité et qui se reflète dans le texte qui a été soumis à notre assemblée. Nous pensons également que le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies doit être plus qu'une fête ordinaire. Cela ne veut pas dire qu'il faudrait limiter les festivités des cérémonies commémoratives, qui sont tout à fait justifiées malgré les problèmes graves qui affligent la plus grande part de l'humanité et malgré la crainte et l'insécurité qui tourmentent actuellement toutes les nations. Nous célébrerons 25 années d'efforts consacrés au règlement des différends qui, à tort ou à raison, sont considérés comme d'importance vitale par les parties ou les groupes concernés. Pendant 25 ans, nous nous sommes efforcés d'atteindre ce but dans l'intérêt général de l'humanité en restant fidèles à l'esprit de la Charte que nous nous sommes tous engagés solennellement à respecter.

135. La tâche n'est pas aisée. C'est pourquoi les résultats que nous avons obtenus jusqu'à présent et le fait que nous soyons toujours prêts à essayer de les atteindre sont bien dignes d'êtres célébrés. Mais les festivités ne peuvent se justifier que par l'existence de la volonté politique exprimée dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, c'est-à-dire la volonté de profiter de cette occasion pour renouveler la promesse qu'un grand nombre d'entre nous a faite à San Francisco et à laquelle d'autres se sont joints par la suite. Nous renouvelons cette promesse non seulement en faisant une déclaration de principe, ce qui est évidemment la condition *sine qua non*, mais aussi en adoptant des mesures efficaces pour prouver notre détermination à continuer la lutte et pour établir avec certitude que nous avons le ferme espoir de pouvoir atteindre nos objectifs.

136. Ces espoirs sont exprimés dans le projet de résolution qui invite la jeune génération à prendre une part active à nos cérémonies commémoratives. Cet appel peut donner lieu à différentes interprétations. L'une d'elles tendrait à prouver que nous reconnaissons que la jeunesse d'aujourd'hui, outre son importance numérique, est pleinement disposée, à la différence de ses prédécesseurs, à participer à la vie politique et sociale en tant que groupe net et distinct qui, bien que n'ayant pas encore de responsabilités explicites ni d'intérêts acquis, s'intéresse non seulement aux problèmes actuels mais s'inquiète aussi de l'héritage qui sera le sien, tant individuellement que collectivement, quand elle se trouvera à l'âge adulte dans l'arène politique et sociale.

137. Rien de plus normal que l'Organisation des Nations Unies souhaite s'adresser à ce groupe, l'écouter et même l'instruire de l'ampleur des problèmes qu'il aura peut-être à son tour à traiter. Il lui appartiendra de poursuivre le travail que nous avons commencé. D'ici peu, la responsabilité des décisions lui incombera et il devrait être prêt à supporter le fardeau de cette responsabilité.

138. Aux termes du projet de résolution, l'Organisation des Nations Unies reconnaît implicitement le droit de la jeunesse d'exprimer son point de vue sur les problèmes de la paix et du progrès mondial, c'est-à-dire sur les questions les plus importantes qui se posent à notre organisation.

139. Dans ces circonstances, la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale ne constituerait-elle pas une bonne occasion de réaffirmer en termes concrets et objectifs notre

fidélité aux principes de la Charte quant à l'égalité souveraine de toutes les nations ? L'Assemblée générale ne serait-elle pas une occasion parfaite pour restaurer le droit de cet organe de discuter des problèmes les plus sérieux qui sont nos plus graves préoccupations ?

140. Nous avons l'intention, l'année prochaine, d'accorder aux jeunes la considération qu'ils méritent en raison de leurs intérêts actuels et leurs responsabilités futures. Je pense qu'il serait bon de profiter de ce mouvement plein d'espoir pour rétablir dans leur statut d'adulte tous les Etats Membres, sans considération de taille, de richesse et de puissance, et cela non seulement parce que nous reconnaissions leurs intérêts vitaux et leurs responsabilités concrètes, mais aussi pour être fidèles aux termes et à l'esprit de la Charte.

141. Pour que cet appel à la jeunesse ait un sens, d'autres mesures sont nécessaires car, notamment, il ne semble pas logique de demander un renouveau de l'élément humain de l'Organisation par l'absorption de la génération montante si, parallèlement, nous ne nous attachions pas, avec le même intérêt et le même enthousiasme, à procéder au rajeunissement de la Charte, ce qui est faisable et très nécessaire.

142. Comme j'ai eu l'occasion de le déclarer ailleurs, et comme d'autres représentants l'ont dit à plusieurs reprises, le vingt-cinquième anniversaire est le moment propice et favorable pour envisager le problème de la révision nécessaire de la Charte. S'il n'est pas tenu compte dans ce document des changements, des problèmes et des résultats qui se sont accumulés en 25 ans, nous ne pourrons pas atteindre les buts qui nous ont été assignés ni traduire fidèlement dans la réalité les nobles principes que contient la Charte. Je voudrais aussi faire remarquer qu'un document auquel tous les Etats Membres contribuent, et non pas seulement ceux qui étaient présents à San Francisco en 1945, aura beaucoup plus de poids pour des raisons psychologiques évidentes.

143. Nous ne pourrions pas souhaiter une meilleure occasion de nous attaquer au processus de révision de la Charte que celle que nous offrira la prochaine session de l'Assemblée générale. En 1970, outre que nous célébrerons le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous fêterons aussi le dixième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et nous commencerons la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Pour que 1970 puisse réellement être appelée "Année de la paix" et que le thème "Paix et progrès" ait un sens véritable, il reste quelque chose de plus à faire. L'année 1970 doit être marquée par la réaffirmation solennelle et efficace du principe de l'égalité souveraine de toutes les nations. Elle doit signifier le comblement du fossé qui sépare les nations nucléaires et industrialisées des nations non nucléaires et non développées, les nations puissantes des nations non puissantes, considérées respectivement comme dignes de confiance et indignes de confiance, comme adultes et mineures. Rien ne pourrait être plus prometteur, pour aviver le principe de l'égalité souveraine entre les nations, principe qui est la condition fondamentale de la paix mondiale et du progrès, que la mise en oeuvre du processus qui doit aboutir à la révision de la Charte.

144. Le Comité préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies a reçu et consigné de nombreuses idées pour infuser une énergie nouvelle à notre organisation ainsi qu'un grand nombre de suggestions, dont certaines dignes d'éloges, tendant à ouvrir des voies nouvelles pour l'Organisation des Nations Unies. Nous avons tous pour but de donner un nouvel espoir à l'humanité et des raisons nouvelles à chacun de croire aux buts et aux principes d'un ordre international fondé uniquement sur la justice et l'égalité pour tous. Il serait certes tragique que nous, les représentants des peuples du monde, nous échouions dans cette tentative; or, le temps presse.

145. Tous les programmes et toutes les déclarations envisagés pour célébrer comme il se doit le quart de siècle d'existence de notre organisation seraient un exercice futile et dénué de sens si nous n'arrivions pas à donner aux peuples que nous représentons le sentiment que la justice et non la force, l'égalité et non la puissance, la sécurité et non la violence constituent les buts et les principes directeurs, la base même de l'ordre international rationnel que nous essayons d'instaurer. Il n'y a pas de façon plus persuasive ni plus directe de regagner la confiance du monde en notre organisation que de nous engager à appuyer ces idéaux fondamentaux que sont la paix entre les nations et la justice parmi les hommes.

146. L'Organisation des Nations Unies n'est pas une garantie sûre de paix mondiale. Elle ne peut même pas garantir l'intégrité territoriale et la sécurité de ses membres. L'Organisation n'a pas encore pu échapper aux corollaires de la politique de puissance qui a assuré sa création en 1945 et son fonctionnement sur une base plus ou moins précaire au cours des 24 années qui ont suivi sa création. Elle n'en constitue pas moins le seul choix valable dans la lutte commune pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous devons la maintenir et nous efforcer de la renforcer. Le coût d'entretien de cette organisation est peu de chose comparé aux risques que nous courrions si elle disparaissait. Même si nous considérons que ses dépenses sont un lourd fardeau au point de vue comptable, nous devons nous rappeler l'avertissement du Secrétaire général en avril de l'an dernier : un jour de guerre au Viet-Nam pour les parties au conflit représente plus que le budget total annuel de l'Organisation des Nations Unies. Les nombres et les chiffres sont alors moins éloquents et moins effrayants que les dangers qui nous menaceraient.

147. L'Organisation des Nations Unies ne représente peut-être qu'un espoir mince et très tenu pour la paix mais il n'y a pas d'autre espoir.

148. M. SCHOUWENAAR-FRANSSEN (Pays-Bas) [*traduit de l'anglais*] : La célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies demande de la réflexion plutôt qu'un examen rétrospectif; c'est devant soi qu'il faut regarder, et non en arrière, comme nous l'a fait remarquer le représentant de la Trinité-et-Tobago, M. Solomon, en présentant le projet de résolution au début de la séance.

149. C'est dans cet esprit que ma délégation profite de l'occasion qui lui est offerte pour exprimer son point de vue sur un certain nombre d'éléments qui devraient constituer la base de nos cérémonies commémoratives.

150. Le rapport du Comité préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies [A/7690] contient de nombreuses contributions et des suggestions utiles. Nous sommes reconnaissants aux membres de ce comité des efforts qu'ils ont déployés inlassablement pour fondre toutes ces propositions en un document unique pouvant nous servir de fil conducteur. En particulier, ma délégation désire remercier le Président de ce comité, M. Akwei. Nous lui sommes tout à fait reconnaissants de la déclaration liminaire [1788ème séance] qu'il a faite pour nous indiquer la direction à suivre. Mais, ce faisant, le représentant du Ghana a aussi clairement montré qu'il fallait choisir entre un grand nombre de suggestions et de propositions divergentes. Il est évident, par conséquent, que le résultat obtenu est une combinaison, et peut-être seulement une distillation, de toutes ces propositions.

151. Dans le projet de résolution qui nous est soumis [A/L.571], un certain nombre d'additions importantes ont été faites. Ma délégation pense qu'il serait sage et raisonnable que le Comité préparatoire, au stade actuel de ses préparatifs, cède la place, comme il est proposé, à un Comité pour le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

152. Notre délégation n'ayant pas eu le privilège de participer aux difficiles travaux du Comité préparatoire, il peut paraître présomptueux que nous donnions une opinion sur les résultats obtenus. Cependant, nous attachons une telle importance à l'objet des célébrations que nous nous permettons quelques remarques; ces commentaires seront faits dans l'esprit du second paragraphe du préambule du projet de résolution, qui déclare que l'Assemblée générale est convaincue "... que la célébration du vingt-cinquième anniversaire devrait fournir l'occasion de renforcer l'Organisation et d'améliorer son efficacité en proclamant à nouveau la foi des gouvernements et des peuples dans les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et en redoublant d'efforts pour leur donner plein effet", comme l'a si bien souligné, ce matin, le représentant de l'Italie, M. Vinci.

153. Un des problèmes les plus importants et les plus dignes d'intérêt soumis actuellement à l'Assemblée est la préparation de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Cet effort commun des pays développés et des pays en voie de développement pourrait bien constituer un programme qui donnera forme aux relations entre tous les Membres de l'ONU pour les années à venir. Comme le début de cette nouvelle décennie coïncide avec le vingt-cinquième anniversaire, ma délégation a pris acte avec satisfaction du paragraphe 8 du projet de résolution qui nous a été distribué ce matin. Je cite :

"8. Décide aussi d'étudier au début de sa vingt-cinquième session le projet de stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, de sorte qu'il soit adopté pendant la session commémorative".

154. Dans le domaine du droit, un autre effort est actuellement fait pour établir des relations amicales et une coopération entre les Etats. Je fais allusion au Comité spécial des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats, qui

prépare une déclaration développant les sept principes fondamentaux de la Charte. Dans l'introduction à son rapport annuel, le Secrétaire général a mentionné le vingt-cinquième anniversaire comme étant une occasion particulièrement appropriée pour l'adoption, par l'Assemblée, d'une déclaration aussi importante [A/7601/Add.1, par. 175]. La délégation des Pays-Bas se rallie entièrement à ce point de vue et accueille donc avec satisfaction l'appel lancé au Comité spécial des principes du droit international, tel qu'il figure au paragraphe 9 du projet de résolution dont nous sommes actuellement saisis.

155. Ma délégation pense inconcevable que l'Organisation des Nations Unies, dans la vingt-cinquième année de son existence, n'exprime pas en termes clairs son désir de déployer des efforts continus et soutenus en vue de trouver des méthodes de contrôle des armements et de désarmement, première étape de la tâche immense qui nous attend pour les 25 années à venir et qui est l'organisation d'un monde sans guerre. Nous espérons donc que, dans le document final envisagé dans le projet de résolution, ce désir universel sera réaffirmé. Un monde sans guerre ne s'obtient pas par le seul désarmement; une condition préalable à la paix est le respect des droits de l'homme. Dag Hammarskjöld, dans un discours consacré aux droits de l'homme, disait notamment :

"Nous savons que la question de la paix et celle des droits de l'homme sont étroitement liées. Sans reconnaissance des droits de l'homme, nous n'aurons jamais la paix, et c'est uniquement dans le cadre de la paix que les droits de l'homme peuvent être pleinement respectés."

156. La jeunesse a réclamé notre attention par tous les moyens dont elle dispose. Une nouvelle génération demande instamment à être comprise. Elle se prépare à prendre la relève de ceux qui étaient présents à San Francisco et qui ont conduit l'Organisation des Nations Unies dans ses premières années. La jeunesse devrait en effet prendre part aux célébrations et exprimer son désir d'ordre mondial. Une assemblée de la jeunesse est l'occasion souhaitée pour une telle participation. Ma délégation envisage une assemblée de ce genre comme une réunion libre d'esprits libres, organisée dans le désir de permettre aux idées de nos jeunes contemporains de s'exprimer. Nous sommes certains que toutes les délégations réfléchiront avec soin à la préparation de cette expérience sans précédent qui pourrait bien conditionner pour très longtemps notre façon de penser.

157. De nombreux Etats Membres ont fait des suggestions concernant l'opportunité d'améliorer le fonctionnement et l'organisation administrative du Secrétariat et la nécessité de renforcer sa structure. De l'avis de ma délégation, le bon fonctionnement du Secrétariat mérite une attention particulière pendant l'année de nos cérémonies commémoratives.

158. Les idées que j'ai exprimées ne sont qu'une partie de celles qui ont été formulées dans mon pays à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et nous espérons en présenter d'autres au Comité préparatoire le moment venu.

159. Je me rends fort bien compte que ces remarques ne peuvent nullement prétendre à l'originalité. Mais elles

réflètent les idées que l'on agite actuellement dans mon pays. Les idéaux des Nations Unies, tels qu'ils sont inscrits dans la Charte, conservent une valeur qui dépasse tous les autres intérêts. Nous espérons donc que tout document attirant l'attention du monde sur notre célébration et ranimant les espoirs en l'avenir ne manquera pas de tenir compte de ces désirs.

160. En ce qui concerne l'ensemble du projet de résolution, tel qu'il se présente actuellement, nous donnerons un avis mûrement réfléchi en temps opportun. Cependant, outre le principal objet de résolution *[A/L.571]* sur la

célébration du vingt-cinquième anniversaire en 1970, il a été déposé maintenant un autre projet *[A/L.570]* dont l'objet est de préparer la compilation de toutes les résolutions adoptées au cours des 25 dernières années. Il est évident que le besoin d'une telle compilation se fait sentir. Cependant, étant donné que la Cinquième Commission a été informée que le coût total d'une telle entreprise se monterait à près d'un million de dollars, ma délégation, tout en reconnaissant le bien-fondé de cette initiative, hésite à souscrire à la proposition.

La séance est levée à 13 h 25.